



GUYAMAZON

Edition 2017-2019

Programme franco-brésilien de coopération scientifique et universitaire entre l'Ambassade de France au Brésil, l'IRD, la Collectivité Territoriale de Guyane, le Cirad, le CNRS et les fondations de soutien à la recherche des états brésiliens d'Amazonas (FAPEAM), d'Amapá (FAPEAP), du Maranhão (FAPEMA) et du Pará (FAPESPA).

4^{ème} Appel à projets

Date de clôture :

Mise à jour le 23/08/2017

29 septembre 2017 avant minuit (heure de Brasília)

Partenaires :

L'Ambassade de France au Brésil, l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), la Collectivité Territoriale de Guyane, le Cirad et le CNRS, conjointement avec les fondations de soutien à la recherche des États brésiliens d'Amazonas (FAPEAM), d'Amapá (FAPEAP), du Maranhão (FAPEMA) et du Pará (FAPESPA), décident de soutenir le développement de projets conjoints coordonnés par des chercheurs (enseignants-chercheurs) appartenant à des institutions d'enseignement, de recherche, et d'innovation françaises, prioritairement situées dans la région Guyane, en partenariat avec leurs homologues brésiliens.

CONTEXTE

GUYAMAZON est un programme franco-brésilien de coopération transfrontalière de recherche, de renforcement de capacités et d'innovation en Amazonie lancé en 2010 par l'ambassade de France au Brésil, l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et les fondations d'appui à la recherche (FAP) des États du Nord du Brésil : d'Amazonas (FAPEAM), d'Amapá (FAPEAP), et du Maranhão (FAPEMA). La Région Guyane devenue la Collectivité territoriale de Guyane (CTG) et le Centre de Coopération Internationale pour le Développement (CIRAD) ont rejoint le consortium en 2013, la FAP du Pará (FAPESPA) en 2016 et le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS), en 2017.

L'objectif principal du programme Guyamazon est de favoriser l'émergence de projets transfrontaliers de recherche, de renforcement de capacités et d'innovation, sur des thématiques scientifiques liées aux enjeux du développement durable des territoires amazoniens : biodiversité amazonienne, écosystèmes terrestres et forestiers, écosystèmes aquatiques continentaux et marins, climat environnement et santé, énergies renouvelables, agriculture familiale, sciences humaines et sociales, patrimoine et archéologie.

Les principales actions du programme Guyamazon sont :

- Financer des projets conjoints de recherche et de renforcement des capacités en Guyane française et au Brésil, grâce à des appels à projets ;
- Renforcer les collaborations transfrontalières entre chercheurs ;
- Développer les cursus de formation communs et les diplômes en cotutelle ;
- Favoriser l'émergence d'activités transfrontalières structurantes ;
- Développer les connaissances et l'innovation face aux enjeux scientifiques amazoniens ;
- Contribuer au développement durable des territoires amazoniens ;
- Renforcer le lien entre science et société ;
- Promouvoir la coopération scientifique entre le Brésil et la France.

GUYAMAZON est un instrument unique au service de la coopération transfrontalière et inter-États en Amazonie, car il :

- Soutient et finance, à parité, des projets conjoints de recherche et de renforcement des capacités ;
- Génère des partenariats et de nombreux accords institutionnels transfrontaliers
- Favorise le montage durable de collaborations, l'émergence de consortium d'équipes, l'obtention de financement (effets de levier) et le développement d'activités transversales ;
- Développe des activités de coopération scientifique structurantes aux effets vertueux : mobilité, création de modules d'enseignement croisés, co-encadrement d'étudiants, mise en place de structures mixtes de recherche et d'observatoires transfrontaliers... ;
- Encourage les actions d'expertise et d'aide à la décision en appui aux pouvoirs publics dans les 2 pays.

4^{EME} APPEL A PROJETS GUYAMAZON

Le 4^{ème} Appel à projets s'inscrit dans la continuité des précédents tout en mettant l'accent sur l'émergence des nouvelles collaborations de recherche et de la création des réseaux scientifiques bilatéraux, focalisés sur les thématiques prioritaires communes aux états et régions de l'Amazonie.

Les propositions devront porter sur les enjeux du développement durable du biome amazonien et sur les thématiques liées à la biodiversité et au développement des territoires ou d'enjeux caractéristiques de ceux-ci.

Dans cette 4^{ème} édition, le programme Guyamazon soutiendra des projets associant les dimensions recherche, formation, innovation et transferts des résultats vers la société.

Les propositions doivent s'inscrire dans les domaines scientifiques suivants :

- Thème 1 : Biodiversité Amazonienne (connaissance, exploitation et gestion durable, observation spatiale)
- Thème 2 : Ecosystèmes terrestres et forestiers (connaissance et gestion durable)
- Thème 3 : Ecosystèmes aquatiques continentaux et marins
- Thème 4 : Climat, environnement, santé
- Thème 5 : Agro-écologie, agriculture familiale
- Thème 6 : Energies renouvelables
- Thème 7 : Sciences humaines et sociales, liées aux enjeux régionaux (*Gouvernance, politiques et stratégies de développement territorial durable, communautés d'habitants*).

La **dimension innovation** (transfert des résultats des recherches vers la société, implications de partenaires privés,...) est transversale à toutes les thématiques proposées.

1. Types de soutien

Le 4^{ème} Appel à projets est destiné à sélectionner et soutenir des propositions de deux types :

1- Amorçage de projets

Les propositions s'inscrivant dans cette catégorie visent à soutenir le rapprochement d'équipes françaises et brésiliennes permettant de faire émerger des projets de recherche, d'innovation et/ou de renforcement de capacités. Durée : 6 à 12 mois.

2- Projets de recherche

Les propositions s'inscrivant dans cette catégorie visent à soutenir l'exécution, par les équipes françaises et brésiliennes, de projets de recherches, d'innovation et/ou de renforcement de capacités. Durée : 24 mois.

2. Structures des projets

Les projets soumis devront s'appuyer sur une **collaboration scientifique équilibrée** entre les chercheurs, enseignants-chercheurs ou ingénieurs d'institutions d'enseignement supérieur, de recherche et/ou d'entreprises implantées au Brésil dans les Etats du Nord et en France de préférence au sein de la Région de Guyane.

Chaque projet devra être composé d'au **minimum 2 équipes** : une équipe brésilienne et une équipe française. Chaque projet doit être présenté par **2 coordinateurs** : un français et un brésilien, rattaché à au moins un des Etats brésiliens impliqués. Chaque partie/équipe de projet sera financée directement par son pays.

Les porteurs de projet peuvent appartenir à une institution de recherche, d'enseignement supérieur publique ou à une structure privée (en priorité PME, PMI et TPE innovantes).

Les partenaires et bailleurs français et brésiliens du programme Guyamazon cofinanceront à hauteur identique les parties respectives des projets, qui devront être soumis simultanément aux structures de gestion et d'évaluation concernées (les FAPs pour la partie brésilienne et l'IRD pour la partie française, ce dernier, agissant pour le compte du consortium de partenaires français). Côté brésilien, les FAPs financeront les projets émanant d'institutions publiques ou privées de leurs Etats respectifs. Les projets doivent proposer des demandes budgétaires équilibrées. Les projets issus d'un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche disposant d'une implantation en Guyane seront soutenus prioritairement.

Pour les projets ayant des porteurs de plusieurs états brésiliens impliqués, il sera nécessaire les identifier et préciser le montant demandé à chaque FAP. Les propositions impliquant des équipes brésiliennes composées des chercheurs provenant de deux ou plusieurs états partenaires du programme sont fortement encouragés.

3. Conditions d'éligibilité et restrictions

1. Les projets éligibles doivent être portés par des chercheurs et des enseignants-chercheurs d'institutions d'enseignement supérieur, de recherche, de formation et d'innovations françaises et brésiliennes.
2. Les équipes ayant déjà obtenu un financement dans le programme GUYAMAZON sont autorisées à postuler, sous réserve de joindre dans leur dossier de soumission, un bilan scientifique complet sur leur projet antérieur.
3. Les projets impliquant des institutions brésiliennes de plusieurs états seront encouragés.
4. Les chercheurs du Surinam pourront être associés aux projets, par contre ces chercheurs ne pourront pas être désignés comme porteurs de projets et devront apporter leur propre financement au projet.

5. Les entreprises françaises ou brésiliennes pourront être associées aux projets au travers des activités d'innovation.
6. Les chercheurs des autres états brésiliens (hors région Nord) pourront s'associer aux projets. Néanmoins, ils ne pourront pas être désignés en tant que coordinateurs d'autres projets et devront disposer de financement propre pour y participer.
7. Les porteurs de projet doivent présenter une production scientifique de qualité dans le domaine de la proposition, en particulier dans les cinq dernières années, et être engagés dans des recherches pertinentes par rapport aux thématiques ciblées dans le présent appel à propositions.
8. Les propositions doivent être présentées par les porteurs de projet, avec l'accord écrit de leur institution d'appartenance et de leur directeur d'unité.
9. Un porteur de projet (chercheur ou un enseignant chercheur) ne peut participer qu'à une seule proposition à la fois comme coordinateur.
10. Un chercheur/enseignant-chercheur porteur ou participant à un projet ne peut pas faire partie des instances d'évaluation, qui seront mises en place par l'IRD pour la partie française et par les FAP concernées pour la partie brésilienne.
11. Les projets qui présentent des perspectives solides et originales en termes de renforcement de capacités dans un cadre guyano-brésilien seront privilégiés. Il est recommandé aux porteurs de projets d'exposer clairement les perspectives de développement et de pérennisation de leur projet sur le moyen-long terme.

4. Soumission des propositions

Le porteur français devra soumettre le projet à l'adresse suivante guyamazon@ird.fr jusqu'au 29 Septembre 2017.

Le porteur brésilien devra soumettre, respectant le même calendrier que la partie française, le projet sur le site de la (ou les) FAPs concernées :

- FAPEAM <http://www.fapeam.am.gov.br>
- FAPEAP <http://www.fapeap.ap.gov.br>
- FAPEMA <http://www.fapema.br>
- FAPESPA <http://www.fapespa.br>

5. Procédures d'évaluation

L'exigence de l'excellence scientifique est le critère déterminant.

Pour ce faire, les projets considérés comme éligibles seront évalués selon des critères d'excellence scientifique, d'innovation et de qualité scientifiques du partenariat et selon des procédures définies en 3 étapes :

1^{ère} Etape : Evaluation externe des projets

Chacun des projets sera évalué par 2 experts externes et indépendants suivant une grille d'évaluation spécifique reprenant les critères énoncés dans les termes de références. Les experts signeront une charte de confidentialité et devront signaler les éventuels conflits d'intérêts.

2^{ème} étape : Sélection et classement par le Comité Scientifique Binational

Le Comité Scientifique Binational GUYAMAZON analyse l'ensemble des évaluations réalisées et établit un classement des meilleurs dossiers.

Ce comité est composé de 8 scientifiques reconnus (4 français + 4 brésiliens).

L'avis de ce Comité est indépendant, collégiale et souverain.

A l'issue de cette rencontre, l'avis du Comité Scientifique sera rédigé dans les langues portugaise et française et transmis aux porteurs des projets.

3^{ème} étape : Liste définitive établie par le Comité de Pilotage Binational

Après restitution par le Comité Scientifique, le comité de pilotage GUYAMAZON décide des projets à sélectionner et des moyens qui leurs sont attribués.

6. Critères de sélection

Les propositions doivent être envoyées simultanément aux FAPs concernées et à la coordination française du projet, en respectant les critères de composition décrits dans l'article 2.

Les projets GUYAMAZON seront évalués simultanément par les parties françaises et brésiliennes, selon les critères suivants :

- **Qualité scientifique**, portée et pertinence du thème, méthode, originalité, pluridisciplinarité ;
- **Pertinence** de la proposition au regard des orientations de l'appel à projet et adéquation aux axes thématiques de l'appel à projet ;
- **Qualité des porteurs de projets et des équipes impliquées** : expérience de coordination de projets de coopération internationale, compétences, capacités de formation de ressources humaines ;
- **Qualité scientifique des chercheurs et enseignants-chercheurs** du projet (publications, impacts etc.) ;
- **Qualité des partenariats** : complémentarité institutionnelle, perspectives de collaboration académique (par ex. masters conjoints) ;
- **Pertinence des activités de formation** : développement de cursus communs et/ou diplômes partagés, initiatives de co-orientation et/ou cotutelle ;
- Développement des initiatives transfrontalières, renforcement du nombre d'étudiants et de chercheurs impliqués ;
- Impacts escomptés en termes de valorisation : impacts socio-économiques et autres bénéfices mutuels qui peuvent être générés par la coopération internationale et retombées pour les systèmes de recherche et d'enseignement supérieur en Guyane et au Brésil ;
- Caractère innovant de la proposition ;
- Adéquation de la demande budgétaire aux activités prévues ;
- Cohérence entre les objectifs, les outils et méthodes, les résultats attendus et le calendrier d'exécution des activités prévues ;
- Compatibilité des infrastructures et de l'équipe de soutien avec la programmation du projet.

La liste de projets sélectionnés sera diffusée sur les sites web de tous les partenaires impliqués.

Les activités prévues dans les propositions devront débuter à compter de la date de la mise en place des financements.

7. Ressources financières

Les propositions seront soutenues dans la limite des ressources financières disponibles et financées à parts égales et simultanément par les partenaires français et brésiliens.

Les projets en phase d'amorçage pourront être financés jusqu'à R\$ 30.000 par FAP pour la partie brésilienne et jusqu'à 10.000 € pour la partie française.

Les projets de recherche pourront être financés jusqu'à R\$ 100.000 par FAP pour la partie brésilienne et, pour la partie française, le montant maximal par projet sera de 30.000 €.

8. Dépenses éligibles du côté français

1. Projets de recherche

Les dépenses éligibles, côté français, sont les suivantes :

- Billets d'avion Guyane - Brésil, France métropolitaine - Brésil ou France Métropolitaine – Guyane, et frais de mission pour les participants français de Guyane et de France,
- Bourses d'échanges scientifiques et de formation pour des séjours prolongés (entre 2 et 12 mois consécutifs) au Brésil et en Guyane. (Taux légaux en vigueur France),
- Frais d'organisation d'ateliers de formation, de réunions de travail, de montage de cursus conjoints, colloques scientifiques...,
- Cours de langues (portugais brésilien),
- Coût de fonctionnement des activités de recherche (petit matériel).

2. Amorçage de projets

Les dépenses éligibles sont les suivantes

- Billets d'avion Guyane - Brésil, France métropolitaine - Brésil ou France Métropolitaine – Guyane, et frais de mission pour les participants français de Guyane et de France ;
- Frais d'organisation des réunions de travail.

9. Calendrier

- Annonce du lancement de l'appel à projets : 18 Mai 2017
- Publication des appels à projets : 23 Mai 2017

- Date limite de remise des dossiers électroniques : 29 Septembre 2017 (avant minuit, heure de Brasília)
- Divulcation des résultats : 15 Décembre 2017

10. Constitution du dossier

Le dossier doit être constitué des pièces suivantes :

1. Formulaire de candidature, téléchargeable sur le site www.guyamazon.org, ou sur demande à guyamazon@ird.fr (ou auprès de Faps pour le coté brésiliens) ;
2. Documents complémentaires obligatoires requis et listés dans le formulaire de candidature : Liste et CV de tous les participants au projet, liste des publications chronogramme détaillé, budget détaillé par année et par typologie de dépense, et tout autre document jugé utile ;
3. Courrier d'engagement de collaboration, signé par les porteurs du projet ;
4. Lettre d'engagement des institutions de rattachement des porteurs du projet ;
5. Lettre d'engagement des directeurs d'unités, ou de laboratoires, des porteurs du projet ;
6. Bilan scientifique du projet précédent, si le coordinateur a déjà bénéficié d'un financement GUYAMAZON.

11. Dépôt des candidatures

Du côté français, tous les documents électroniques, en format PDF, doivent être envoyés jusqu'au 29 Septembre 2017 (avant minuit, heure de Brasília) à guyamazon@ird.fr.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai sera considéré irrecevable.

Du côté brésilien – à compléter par les FAPs

12. Demande d'information

Pour tous renseignements complémentaires concernant l'appel à projets, les modalités de soumission, ou la recherche de partenaires en France, Guyane française ou Brésil, merci de contacter : guyamazon@ird.fr

13. Contacts

Côté français :

- Programme Guyamazon : <http://www.guyamazon.org>

Contact : guyamazon@ird.fr

Côté brésilien :

- FAPEAM <http://www.fapeam.am.gov.br>
- FAPEAP <http://www.fapeap.ap.gov.br>
- FAPEMA <http://www.fapema.br>
- FAPESPA <http://www.fapespa.br>